

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-120

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Interventions sportives de l'association : RUGBY CLUB CANTON MONTREVEL (route d'Etrez 01340 Montrevel en Bresse) pendant le mois de Juin à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant A P'tits Pas de Montrevel en Bresse.

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec l'association RUGBY CLUB CANTON MONTREVEL et l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant A P'tits Pas de Montrevel en Bresse afin d'organiser des ateliers sportifs ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec l'association Rugby Club Canton de Montrevel afin de définir les modalités d'organisation d'ateliers sportifs, à destination des enfants de la crèche et de leur famille.

Les modalités pratiques sont les suivantes :

- les séances de rugby seront assurées par Mme Axelle COURTIAL, MM. Pierre-Alexandre DELAHAYE et Jonathan NIESS, intervenants de l'association RUGBY CLUB CANTON MONTREVEL le mercredi 14 juin de 14h30 à 15h30, et le vendredi 16 juin 2023 de 14h30 à 15h30 ;
- les séances sont organisées à titre gratuit ;
- les séances se dérouleront au stade de la Plaine Tonique ;
- les séances s'adressent aux enfants accueillis et à leurs familles.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 6 juin 2023.



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance